

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien BOËM, Maire.

Présents : Lucien BOËM, Josiane BILLAULT, Eric GROULT, Evelyne PILON, Alexandra DUPIN, Anne-Marie CORBEL, David ARTHUR, Stéphanie LEGOUPIL, Maryline LESELLIER, Jérôme JOUIN, Sylvie POULAIN, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Patrick GHYSELEN, Bachir OUINAS, Jean-Marie ENEE, Myriam BARD, Gwennola DENIER D'APRIGNY, David GERVAISE, Aline HEBERT

Procurations :

Michel RICHOMME donne procuration à Bachir OUINAS

Absents excusés : Michel RICHOMME, Denis LIGNEL

Absents non excusés : Aline JEHANNE, Alexis JEAN, David LEJAMTEL, Stéphane LEMARECHAL

Secrétaire de séance : Evelyne PILON

Conseillers en exercice : 26	Présents : 20	Votants : 21	Convocation : 05.06.2019	Affichage : 05.06.2019
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire part au conseil d'une bonne nouvelle : les juniors du Centre Athlétique Pontois sont Champions de la Manche à l'occasion de la coupe de la Manche. Une cérémonie sera organisée.

Dans le cadre du 75^{ème}, l'exposition présentée dans la salle des fêtes a été appréciée par les visiteurs, la qualité du film qui était projeté a notamment été relevée.

Le Maire informe le conseil de la recherche de locataires pour trois logements communaux qui se libèrent actuellement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser aux associations locales les subventions suivantes :

Anciens combattants	368.00 €
Donneurs de sang	114.00 €
Paralysés de France	110.00 €
Parents d'élèves Pont- Hébert	964.00 €
Banque alimentaire Manche	251.00 €
Club de loisirs Bords de Vire	881.00 €
Comice agricole du canton	90.00 €

Comité des fêtes de Pont-Hébert	1 033.00 €
Conquéranants et bâtisseurs	116.00 €
Familles rurales Pt Hébert	553.00 €
Fleurs de la mémoire	100.00 €
Jo's théâtre	315.00 €
Prévention routière	120.00 €
Ligue départementale contre le cancer	203.00 €
Coopérative école publique Pt Hébert	4 036.00 €
UCABV (commerçants)	428.00 €
Téléthon Pt Hébert	592.00 €
Chorale Tutti Canti	627.00 €
ADPCR défense ligne ferroviaire	106.00 €
C.A.P (Club Athlétic Pontois)	515.00 €
Club de l'amitié – Le Hommet	203.00 €
Les anciens combattants – Le Hommet	203.00 €
Comité des Fêtes du Hommet d'Arthenay	558.00 €
Association lycéens et étudiants de St-Lô Thère	233.00 €
Art'Hommet	203.00 €
Association l'Excuse – Le Hommet	51.00 €
Association « Zumba'mélie »	150.00 €
TOTAL	13 123 €

SUBVENTION AU C.C.A.S

Monsieur le Maire propose d'attribuer au C.C.A.S une subvention de 4 060 € afin d'assurer son équilibre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au C.C.A.S une subvention de 4 060 € pour l'exercice 2019.

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la contribution de la commune au fonds de solidarité pour le logement, dont la mission est de venir en aide aux familles éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement.

La base de cotisation est de 0,70 € par habitant pour les communes entre 2 000 et 4 999 habitants.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contribuer à ce fonds pour l'année 2019 sur la même base que les années précédentes, à savoir : 0,35 €/habitant x 2 096 habitants = 733,60 €

Cette somme sera versée à la Caisse d'allocations familiales de la Manche, gestionnaire du dispositif.

CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la contribution de la commune au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) piloté par le Département. Ce fonds est également financé par la contribution volontaire de partenaires, comme la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, les communes et les intercommunalités du département. Il a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours. La base de financement proposée par le département est de 0,23 € par habitant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contribuer à ce fonds pour l'année 2019, sur la même base que les années précédentes, soit 0,115 €/habitant x 2 096 habitants = 241,04 €
Cette somme sera versée à la Ligue de l'enseignement de Normandie, qui assure la gestion du FAJ.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité de gardiennage est plafonné à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité pour 2018 de la façon suivante :

Eglise de Pont-Hébert

- 90,00 € pour l'Abbé YVER
- 30,00 € pour le Père Edmond LAMBERT

Eglise du Hommet d'Arthenay

- 22,50 € pour l'Abbé YVER
- 7,50 € pour le Père Edmond LAMBERT
- 81,50 € pour Madame Annie LECALIER
- 332,50 € pour Monsieur Paul VOISIN

Une délibération concernant l'année 2019 sera prise ultérieurement, les membres du conseil souhaitant de façon majoritaire la recherche d'une harmonisation entre Pont-Hébert et Le Hommet d'Arthenay.

RECRUTEMENT D'AGENT LORS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, et notamment l'article 3,1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renforcer l'équipe lors d'un surcroît de travail aux services techniques,

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité le recrutement d'un agent non titulaire pour renforcer l'équipe pour une période d'un an. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 4ème grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire fait également part du départ de Nicolas GUILLEMETTE, et de son remplacement par Benoît PIEN, qui était en contrat temporaire depuis le mois de février.

PEINTURE ECOLE PRIMAIRE (CLASSE ULIS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de peinture au niveau de l'école primaire (classe ULIS).

Il présente les deux devis reçus :

- Joachim PIRES : 3 716,30 € H.T
- Bernard FOLLIOU : 4 754,13 € H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Joachim PIRES et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ADMISSIONS EN NON VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

Le Maire présente au conseil municipal les listes d'admissions en non-valeur (créances minimales) et d'effacement de dette (suite à décision de justice) proposées par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'admettre en non-valeur les titres listés n°3357170515 et 3522230715 pour un montant de 108,46 €, au compte 6541 (créances admises en non valeur)
- d'effacer les dettes pour les titres listés n°3213850515 pour un montant de 1 642,71 €, au compte 6542 (créances éteintes)

DESIGNATION D'UN REFERENT « DECHETS » AUPRES DE SAINT-LÔ AGGLO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'approbation par le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo du nouveau schéma de collecte et de financement du service public de gestion des déchets. Afin de favoriser la mise en œuvre de la nouvelle organisation, chaque commune est appelée à désigner un référent.

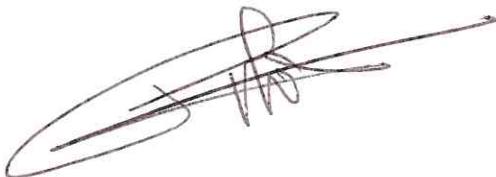
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner Bachir OUNAS référent « Déchets » auprès de Saint-Lô Agglo.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil d'une réunion des parents des élèves du Hommet d'Arthenay concernant la garderie et le transport. Celle-ci aura lieu le 15 juin.
- Monsieur BOËM fait part de la recherche de signaleurs (environ 6) pour le Tour du canton le 16 juin. Aucun conseiller, en dehors de Monsieur le Maire, ne se porte volontaire.
- Patrick GHYSELEN informe le conseil que les travaux de la Mare du Hommet vont démarrer le 12 juin. En outre il fait part de problèmes de voirie au niveau de la route du Lycée de Thère.
- Stéphanie LEGOUPIL demande si la garderie du mercredi pour le Centre de loisirs de Saint-Jean de Daye sera maintenue. Monsieur BOËM répond que la question sera étudiée, le maintien du transport par Saint-Lô Agglo étant une condition du maintien.
- Myriam BARD s'interroge sur l'arrêt des travaux au niveau de l'AAJD. Monsieur BOËM répond que cela relève de questions d'urbanisme qui devraient se régler.

Séance levée à 21h30

La secrétaire de séance
Evelyne PILON



Le Maire,
Lucien BOËM

